Environnement: promotion des ONG ayant pour but principal la défense de l'environnement (programme d'action CE)

1995/0336(SYN) - 07/05/1997 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Dans son avis portant sur la position commune du Conseil relative à cette proposition, la Commission se dit hostile à l'inclusion dans le texte de la proposition même d'un montant de référence financière, cela étant incompatible avec la déclaration commune du PE, du Conseil et de la Commission du 06.03.1995. Elle a inscrit une déclaration allant dans ce sens au procès-verbal du Conseil. Pour le reste, la Commission accepte l'ensemble du texte proposé par le Conseil.